



CONSEIL "ENVIRONNEMENT"

Bruxelles, 6 mars 2015

La session du Conseil, qui débutera à 10 heures, sera présidée par M. Kaspars Gerhards, ministre letton de l'environnement et du développement régional. La Commission sera représentée par son vice-président, M. Šefčovič, et par MM. Vella, Arias Cañete et Mimica, membres de la Commission.

Les ministres débattront des préparatifs de la **Conférence des Nations unies sur les changements climatiques**, qui aura lieu à Paris en décembre prochain. L'objectif de la conférence est d'adopter un accord mondial ambitieux et juridiquement contraignant qui devra être mis en œuvre à partir de 2020, en remplacement du Protocole de Kyoto.

Le Conseil se penchera également sur les questions liées au changement climatique de **l'Union de l'énergie**, à la suite de la récente communication de la Commission sur le sujet.

Le Conseil procèdera à un échange de vues sur les aspects liés à l'environnement de **l'examen annuel de la croissance**, en vue de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020.

En outre, les ministres procèderont à un échange de vues sur l'évolution récente de la situation et les perspectives des négociations relatives au **programme pour l'après-2015**.

Au cours du déjeuner, les ministres procèderont à un échange de vues avec l'Agence européenne pour l'environnement sur les conclusions figurant dans son récent rapport intitulé "L'environnement en Europe – état et perspectives 2015".

Conférence de presse: à l'issue de la session (vers 18 h 00).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Conférence sur les changements climatiques dans le cadre de la CNUCC

Les ministres se pencheront sur les préparatifs de la conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris en décembre 2015 en s'appuyant sur la récente communication de la Commission intitulée "[Protocole de Paris - Programme de lutte contre le changement climatique planétaire après 2020](#)" et sur le résultat de la conférence sur les changements climatiques qui s'est tenue à Genève en février. La conférence de Paris a pour objectif d'adopter un accord mondial ambitieux et juridiquement contraignant qui devra être mis en œuvre à partir de 2020, en remplacement du protocole de Kyoto.

Il est également prévu que les ministres adoptent la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) de l'UE et de ses États membres, comme cela avait été arrêté lors de la conférence de Varsovie dans le cadre de la CNUCC (11 et 12 novembre 2013), qui invitait toutes les parties à entamer ou intensifier les préparatifs internes de leurs CPDN, et d'en faire part bien avant la conférence de Paris (au plus tard à la fin du premier trimestre de 2015 pour les parties en mesure de le faire).

[Le Conseil européen d'octobre 2014](#) a adopté le [cadre d'action de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030](#) qui établit un objectif contraignant de réduction des émissions applicable à l'ensemble de l'économie et couvrant tous les secteurs et toutes les sources d'émissions, y compris l'agriculture, la foresterie et les autres utilisations des terres.

Il a également décidé que l'UE et ses États membres présenteraient leur CPDN au plus tard avant la fin du premier trimestre de 2015, afin d'améliorer la clarté et la transparence des contributions prévues et à d'en faciliter la compréhension.

L'UE et ses États membres s'engagent à respecter conjointement un objectif contraignant consistant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

L'UE et ses États membres estiment que leur CPDN représente une augmentation significative et va au-delà de l'engagement actuel en faveur d'une réduction de 20 % des émissions d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990. Cet engagement est conforme à l'objectif de l'UE consistant à réduire ses émissions de 80 à 95 % d'ici à 2050 par rapport aux niveaux de 1990, dans le cadre des réductions qui, selon le GIEC, doivent être réalisées collectivement par les pays développés. Il répond également au besoin de réduire les émissions mondiales d'au moins 50 % d'ici 2050 par rapport à 1990.

Pour en savoir plus: [Lutte contre le changement climatique](#)

Union de l'énergie

Les ministres procèderont à un premier échange de vues sur les aspects de la [communication de la Commission relative à l'Union de l'énergie](#) qui sont liés à une politique en faveur du climat en se fondant sur les résultats de la [conférence de Riga du 6 février](#), qui marque le début du processus de Riga.

Le débat sera l'occasion de réfléchir à d'autres synergies entre la politique énergétique et la politique climatique. Afin de structurer le débat, la présidence a posé la question suivante (doc. 6225/15):

- Comment des mesures de décarbonisation peuvent-elles contribuer à la création d'une Union de l'énergie dotée d'une politique en faveur du climat tournée vers l'avenir?

La communication a pour objectif général de prévoir une approche cohérente dans différents domaines d'action afin de relever de manière coordonnée les défis que représentent le changement climatique, la sécurité énergétique et la compétitivité.

Elle vise également à contribuer à la réalisation des [objectifs climatiques et énergétiques de l'UE à l'horizon 2030](#), arrêtés lors du Conseil européen d'octobre 2014.

La communication de la Commission a été élaborée en réponse à la demande du Conseil européen de décembre 2014, qui avait invité la Commission à lui présenter une proposition globale sur l'Union de l'énergie.

La communication comprend un chapitre sur la gouvernance et s'articule autour de cinq domaines principaux:

- la sécurité énergétique, la solidarité et la confiance,
- le marché intérieur de l'énergie,
- la modération de la demande d'énergie grâce à l'efficacité énergétique,
- la décarbonisation de l'économie,
- la recherche, l'innovation et la compétitivité.

En juin 2014, le Conseil européen a établi un "[programme stratégique pour l'Union à l'ère du changement](#)" qui comprend cinq éléments constitutifs, dont les politiques en matière d'énergie et de climat, qui mettent l'accent sur une énergie financièrement abordable pour les entreprises et les citoyens, une énergie sûre pour tous les pays et une énergie verte.

L'Union de l'énergie fait également partie des grandes priorités recensées dans les orientations politiques du président Juncker ainsi que dans le programme de travail de la Commission pour 2015.

Les ministres de l'énergie de l'UE examineront la communication de la Commission le 5 mars 2015. La présidence a l'intention de résumer les débats du Conseil "Énergie" et du Conseil "Environnement" dans une lettre unique, qui fournira une contribution globale au président du Conseil européen avant la réunion des chefs d'État ou de gouvernement du mois de mars.

Écologisation du Semestre européen

Les ministres procèderont à un échange de vues sur les questions liées à l'environnement de [l'examen annuel de la croissance 2015](#), qui décrit ce que l'UE peut faire de plus pour aider les États membres à retrouver des taux de croissance élevés et à avancer vers le développement durable.

Il ressort de l'examen annuel de la croissance que l'UE et ses États membres doivent faire face à une série de défis à long terme qui affectent la création d'emplois et la croissance, la mondialisation, la productivité et les développements technologiques, la pression sur les ressources et les préoccupations environnementales, ainsi qu'une croissance généralement plus faible dans les pays émergents et en développement.

En octobre 2014, le Conseil "Environnement" a approuvé les priorités concernant l'écologisation du Semestre européen. Le débat sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis et d'envisager la marche à suivre. Une attention particulière sera accordée aux synergies pouvant être établies avec les retombées positives éventuelles de la stratégie numérique en termes de protection de l'environnement et d'utilisation efficace des ressources.

Le débat s'articulera autour des questions ci-après, proposées par la présidence (doc. [6143/15](#)):

- L'examen annuel de la croissance pour 2015 définit-il le cadre qui convient pour que la croissance et la compétitivité futures soient durables et efficaces dans l'utilisation des ressources, conformément aux principes de l'économie circulaire?
- Comment l'Union européenne et les États membres peuvent-ils exploiter tout le potentiel des synergies entre la politique environnementale et les autres domaines d'action, en particulier la politique économique et sociale, pour avancer sur la voie d'une économie efficace dans l'utilisation des ressources, circulaire et à faibles émissions de carbone?
- Dans quels domaines pourrait-on mettre en place des synergies pour promouvoir des emplois verts, une plus grande efficacité des ressources et les objectifs de l'économie circulaire, dans le cadre de la future stratégie pour le marché unique numérique et du programme d'utilisation efficace des ressources dans le cadre de la stratégie Europe 2020?

Les résultats des débats seront résumés dans un rapport de synthèse commun établi en vue du Conseil européen de mars.

Programme pour l'après-2015

Les ministres procèderont à un échange de vues sur l'évolution récente de la situation et les perspectives des négociations relatives au programme de développement pour l'après-2015, qui devrait définir le nouveau [partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable](#), qui sera adopté lors du sommet de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015. Un accord sur l'ordre du jour aura également des répercussions importantes sur les négociations au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Le programme de développement pour l'après-2015 est l'un des processus lancés par la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, et qui a pour base le document final intitulé "[L'avenir que nous voulons](#)".

Il vise à éradiquer la pauvreté, à réaliser un développement inclusif et durable pour les générations présentes et futures et à assurer la promotion et la protection de tous les droits humains et de toutes les valeurs fondamentales qui constituent les fondements d'une société pacifique et prospère.

Le Secrétaire général des Nations unies a publié en décembre 2014 un rapport de synthèse sur le programme pour l'après-2015 intitulé "[La route vers la dignité d'ici à 2030: Mettre fin à la pauvreté, transformer toutes les vies et protéger la planète](#)".

La communication élaborée par la Commission dans ce domaine est la contribution la plus récente apportée au processus. Elle porte essentiellement sur les questions du partenariat global, du financement du développement et des moyens de mise en œuvre, de suivi et de responsabilisation. Elle vise également à contribuer à la fois aux négociations en cours et aux préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Addis-Abeba, juillet 2015).

Les ministres sont invités à réfléchir à la voie à suivre en se fondant sur les questions ci-après élaborées par la présidence (doc. 6168/15):

- Comment nous assurer que nous ne perdrons pas les aspects environnementaux positifs de la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et que le résultat final du programme pour l'après-2015 restera équilibré?
- Que peuvent faire les acteurs de haut niveau du secteur de l'environnement (tels que les ministres de l'environnement de l'UE et le PNUE) dans la période préparatoire du sommet de septembre sur l'après-2015 afin de contribuer à ce processus et de le faciliter?
- Gardant à l'esprit la contribution des objectifs et cibles environnementaux au programme de développement durable dans son ensemble, comment pouvons-nous garantir qu'ils recevront un financement suffisant pour leur mise en œuvre?

Les ministres chargés du développement devraient également débattre du programme pour l'après-2015, y compris des aspects financiers, lors de leur réunion informelle qui se tiendra à Bruxelles le 12 mars 2015.

Divers

- Pour une élimination progressive des hydrocarbures fluorés (HFC) à l'échelle mondiale en vertu du Protocole de Montréal
 - Informations communiquées par la Commission
- L'imperméabilisation des sols: un problème croissant au niveau de l'UE
 - Informations communiquées par la délégation autrichienne
- Deuxième conférence ministérielle sur l'environnement et les énergies renouvelables du Dialogue en Méditerranée occidentale (Dialogue 5+5) (Lisbonne, 2 et 3 mars 2015)
 - Informations communiquées par la délégation portugaise